



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

DIRECTION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.entreprises.gouv.fr

[@DGEntreprises](https://twitter.com/DGEntreprises)

Paris, le 27 septembre 2018

Des outils pour aider les entreprises à identifier, développer et valoriser leurs ressources immatérielles stratégiques au service de leur croissance

La Direction générale des entreprises (DGE) a présenté aujourd'hui deux outils visant à permettre aux entreprises de mieux identifier, développer et valoriser leurs ressources immatérielles. Cette dynamique leur permet d'augmenter leur capacité de différenciation et d'identifier leur potentiel de développement. On estime ainsi que les actifs immatériels représentent près de 80% de la valeur des sociétés numériques.

- **Un site internet www.cap-immateriel.fr** initié par la DGE en partenariat avec l'Observatoire de l'Immatériel, et conçu par le laboratoire d'intervention et de recherche ATEMIS : cet outil pédagogique vise à permettre à ses utilisateurs une meilleure compréhension du caractère stratégique des ressources immatérielles et à leur fournir une méthodologie d'évaluation qui conduit à identifier les conditions de leur activation et leur développement. Le site permet également de poser les bases d'un dialogue entre entreprises et financeurs fondé sur une communication accordant aux actifs immatériels une vocation stratégique, levier de compétitivité. Sont notamment accessibles sur le site, un référentiel des ressources immatérielles, un quiz permettant de tester ses connaissances sur le sujet ou encore des informations pratiques relatives au financement des investissements immatériels. Son appropriation par une communauté plus large, permettra de créer une convergence de vue entre :
 - les dirigeants, qui ont du mal à appréhender le caractère stratégique des ressources immatérielles pour leur entreprise et donc la nécessité de les développer ;
 - et les financiers qui s'inquiètent de l'incertitude que constitue l'investissement dans l'immatériel.
- **Un guide pédagogique à destination des entreprises** réalisé par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) et la DGE : il illustre les règles en vigueur qui sous-



tendent la comptabilisation des dépenses immatérielles au travers d'exemples concrets d'entreprises de secteurs et de tailles différents. Cette action spécifique porte la volonté commune de l'ANC et de la DGE de sensibiliser sur les actifs de l'immatériel des entreprises.

La dimension immatérielle du capital qui est souvent exclue du bilan de l'entreprise, relève de trois grandes catégories de ressources :

- Les ressources humaines : expérience, formation, capacité de direction, relations interpersonnelles, motivation, valeurs, mythe fondateur ;
- Les ressources structurelles : la gouvernance, les processus, les outils & méthodes, les rituels, la propriété intellectuelle, la communication interne, l'organisation ;
- Les ressources relationnelles : les relations avec les actionnaires, les partenaires, les clients, les fournisseurs, la société, la marque, la marque employeur.

Accéder au site : www.cap-immatériel.fr

Accédez au guide : www.anc.gouv.fr



DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENTREPRISES

Sous l'autorité du ministre de l'Economie et des Finances, la DGE élabore et met en œuvre les politiques publiques relatives à l'industrie, à l'économie numérique, au tourisme, au commerce, à l'artisanat et aux services. Ses agents sont mobilisés aux niveaux national et régional à travers les DI(R)ECCTE [directions (régionales) des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi], pour favoriser la création, le développement, l'innovation et la compétitivité des entreprises de toutes tailles, en France et à l'international. La DGE entretient des relations étroites avec les entreprises elles-mêmes et leurs représentants : organisations et fédérations professionnelles, chambres consulaires, réseaux d'accompagnement, etc.

Contacts Presse : Anne Virlogeux - 01 79 84 30 70

Pauline Manier - 01 79 84 31 94



AUTORITÉ
DES NORMES
COMPTABLES

L'Autorité des Normes Comptables (ANC) établit sous forme de règlements les normes comptables françaises ; elle prend position dans le cadre de l'élaboration des normes comptables internationales et conduit des travaux en matière de recherche comptable. www.anc.gouv.fr



ATEMIS

ATEMIS est un laboratoire d'intervention et de recherche qui regroupe des intervenants-chercheurs sur une base pluridisciplinaire (économie, ergonomie, psycho-dynamique du travail, gestion d'entreprise, sociologie, aménagement et développement territorial). Au cœur de son projet : la volonté de réintroduire la question du travail face aux mutations sociétales, aux évolutions que connaissent les entreprises et les organismes publics et parapublics. www.atemis-lir.fr

Contact Presse : Claire Perrier – 06 70 79 89 86



Créé en 2007, l'Observatoire de l'Immatériel est une association loi 1901 présidée par Jérôme Julia comptant une quarantaine d'adhérents issus du monde de l'entreprise, de la finance, de l'audit et du conseil, et du Public. L'Observatoire de l'Immatériel porte un

nouveau regard sur le capital, le travail, et les organisations humaines, qui fait de l'immatériel le levier fondamental d'un développement responsable, équitable et pérenne. Dans ce contexte, l'Observatoire a vocation à fédérer les acteurs autour de l'immatériel, innover dans les approches, partager les savoir-faire, influencer les décideurs, et inspirer l'action de tous les acteurs.

Contact Presse : Emilie Lesage-Périlleux – 07 72 06 26 24